



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 17 mai 2022

Carmila annonce la fin de ses programmes de rachat d'actions et la réduction du capital par voie d'annulation d'actions auto-détenues

Le 13 mai 2022, la Présidente-Directrice Générale, sur délégation du Conseil d'administration agissant lui-même sur autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 mai 2021, a décidé de réduire le capital social de Carmila SA par voie d'annulation de 2 039 146 actions auto-détenues représentant environ 1,40% du capital social.

Ces actions ont été rachetées entre le 21 février 2022 et le 28 avril 2022, dans le cadre de deux programmes de rachat d'actions de 20 millions d'euros et de 10 millions d'euros, autorisés par le Conseil d'Administration le 16 février et le 24 mars 2022.

A l'issue de cette annulation d'actions, le capital social de Carmila SA s'élèvera à 863 154 132 euros composé de 143 859 022 actions, dont 146 809 actions auto-détenues¹, représentant environ 0,10% du capital social.

CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Jonathan Kirk – Directeur des relations investisseurs
jonathan_kirk@carmila.com
+33 6 31 71 83 98

CONTACT PRESSE

Kenza Kanache – Agence Marie-Antoinette
kenza@marie-antoinette.fr
+33 6 35 47 82 08

CALENDRIER FINANCIER

23 mai 2022 : Détachement du dividende (ex-date)

A partir du 25 mai 2022 : Paiement du dividende

27 juillet 2022 (après clôture des marchés) : Publication des résultats du 1er semestre 2022

À PROPOS DE CARMILA

Troisième société cotée de centres commerciaux en Europe Continentale, Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de transformer et valoriser les centres commerciaux attenants aux magasins Carrefour en France, Espagne et Italie. Au 31 décembre 2021, son portefeuille était constitué de 214 centres commerciaux, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisés à 6,21 milliards d'euros.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »).

¹ Incluant les actions détenues au titre du contrat de liquidité au 30 avril 2022

Retrouvez-nous sur www.carmila.com





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans ce document ne se rapportent pas à des faits historiquement avérés, mais constituent des projections, estimations et autres données à caractère prévisionnel basées sur l'opinion des dirigeants. Ces déclarations traduisent les opinions et hypothèses qui ont été retenues à la date à laquelle elles ont été faites. Elles sont sujettes à des risques et incertitudes connus et inconnus à raison desquels les résultats futurs, la performance ou les événements à venir peuvent significativement différer de ceux qui sont indiqués ou induits dans ces déclarations. Nous vous invitons à vous référer au Document d'enregistrement universel de Carmila le plus récent déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers pour obtenir des informations complémentaires concernant ces facteurs, risques et incertitudes. Carmila n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier les déclarations à caractère prévisionnel susvisées. Carmila ne peut donc être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation qui serait faite de ces déclarations.

Ce communiqué de presse est disponible dans la section Finance, rubrique « Communiqués financiers », du site de Carmila :

<https://www.carmila.com/finance/communiqués-financiers/>